

Fonctionnaires et contractuels

POUVOIR S'OPPOSER, TOUJOURS PROPOSER

VOTEZ CFTC

LE 6 DÉCEMBRE 2018 !



Le 30 novembre, la CFTC a signé le protocole « Egalité Femmes Hommes ». Les mesures suivantes ne seront pas appliquées faute de majorité :

- La suppression du jour de carence pour les femmes enceinte,
- La création de 1000 places en crèche
- La disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans
- La neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération.

Cet accord ne sera pas mis en œuvre, FO, Solidaires et La CGT n'ayant refusé de signer, ils portent une grave responsabilité.

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE
JE VOTE ET JE FAIS VOTER POUR LES LISTES CFTC**

